



Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité de statistique

Troisième session

Bangkok, 12-14 décembre 2012

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire *

Orientations stratégiques et fonctionnement du Comité de statistique: Examen du fonctionnement du Comité de statistique

Examen du fonctionnement du Comité de statistique **

Note du Bureau

Résumé

Le présent document traite du fonctionnement du Comité depuis sa première session, en 2009. Il relève trois grandes questions: a) la demande croissante de décisions prises en temps utile; b) la nécessité d'améliorer l'intégration et la coordination au sein des systèmes statistiques nationaux afin de traiter les problèmes communs; et c) le rattachement hiérarchique du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique.

Le Comité pourra examiner les questions relatives à son fonctionnement et prendre des décisions à leur propos, et le résultat des discussions pourra s'intégrer aux délibérations de la Commission à sa soixante-neuvième session.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction.....	2
II. Première et deuxième sessions du Comité.....	2
A. Fonctions du Comité.....	2
B. Participation.....	3
C. Un programme de travail destiné à orienter le développement des statistiques au niveau régional.....	5
III. Possibilités d'améliorer le fonctionnement du Comité.....	6
A. Demande croissante de décisions prises en temps utile.....	6
B. Amélioration de l'intégration et de la coordination pour traiter les problèmes communs.....	7
C. Rattachement hiérarchique du Conseil d'administration de l'ISAP.....	8
IV. Questions à examiner.....	9
Tableau Participation aux première et deuxième sessions du Comité.....	4

* E/ESCAP/CST(3)/L.1/Rev.1.

** La soumission tardive du présent document est liée au calendrier des consultations d'experts.

I. Introduction

1. Le Comité de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a été constitué en application de la résolution 64/1 de la Commission en date du 30 avril 2008¹. Le Comité de statistique est l'un des huit comités subsidiaires qui font partie de l'appareil de conférence révisé de la Commission, qui comprend également le Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP). La résolution 64/1 demande par ailleurs de procéder à la soixante-neuvième session de la Commission, en 2013, à un examen de son appareil de conférence révisé, y compris de son appareil subsidiaire, en se fondant sur l'analyse du fonctionnement de l'appareil de conférence. Lors des délibérations sur les conclusions d'un examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence révisé à sa soixante-septième session, en 2011, la Commission a prié la Secrétaire exécutive d'effectuer de nouvelles études et analyses sur diverses questions concernant le fonctionnement de l'appareil de conférence et de recommander les améliorations à y apporter à sa soixante-neuvième session. Ces questions comprennent «la structure de contrôle des institutions régionales, notamment les rôles respectifs et les mandats pertinents de la Commission, des comités et des conseils d'administration» (voir E/ESCAP/67/15).

2. Le présent document traite du fonctionnement du Comité de statistique depuis sa première session, en 2009. Il relève trois grandes questions: a) la demande croissante de décisions prises en temps utile; b) la nécessité d'améliorer l'intégration et la coordination au sein des systèmes statistiques nationaux afin de traiter les problèmes communs; et c) le rattachement hiérarchique du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique. Pour ce faire, il fait une présentation générale de la participation aux deux sessions du Comité ainsi que de l'objet des décisions et des recommandations et de leur mise en œuvre. Les résultats du présent examen pourront s'intégrer aux délibérations de la Commission à sa soixante-neuvième session.

II. Première et deuxième sessions du Comité

A. Fonctions du Comité

3. En tant que forum intergouvernemental sur le développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique, le Comité de statistique a été précédé par la Conférence régionale des statisticiens de l'Asie et de l'Extrême-Orient (1951-1956), la Conférence des statisticiens d'Asie (1957-1973), le Comité de statistique (1974-1978; 1992-2002), le Comité de la planification du développement et de la statistique (1989) et le Comité de la réduction de la pauvreté (2003-2007).

4. Par sa résolution 64/1, la Commission confie à ses huit comités sectoriels un large éventail de missions. Les tâches communes vont de l'examen et de l'analyse des tendances régionales à la promotion du dialogue régional et à l'échange de données d'expérience sur les politiques et les programmes, ainsi qu'à la promotion d'une approche concertée de l'examen des problèmes de développement des pays de la région, le cas échéant, entre les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les organismes des Nations

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2008, Supplément n° 19* (E/2008/39-E/ESCAP/64/39), chap. IV, sect. A.

Unies et d'autres institutions internationales aux niveaux régional et sous-régional.

5. En outre, le Comité de statistique a été chargé des tâches spécifiques ci-après: a) assurer le suivi des principales tendances socioéconomiques et environnementales dans la région de la CESAP et, en particulier, des progrès vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement; b) définir les besoins de données pour l'analyse économique, sociale et environnementale conformément aux normes et aux bonnes pratiques convenues sur le plan international; et c) renforcer les capacités des bureaux nationaux de statistique dans la région de la CESAP pour produire, diffuser et analyser les données conformément aux normes et bonnes pratiques convenues sur le plan international. Le Comité est également prié de donner au secrétariat et à ses institutions régionales des directives pour l'examen du cadre stratégique et du programme de travail proposés².

6. Le Comité se réunit une fois tous les deux ans. Les résultats de chaque session, tels que consignés dans le rapport, sont soumis à la Commission pour examen. Les recommandations et les décisions du Comité engageront les États membres et le secrétariat dès lors que la Commission les aura approuvées par une décision ou une résolution.

7. L'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) est l'une des cinq institutions régionales faisant partie de l'appareil de conférence révisé de la Commission. Tout en relevant du sous-programme Statistiques de la CESAP, l'ISAP dispose d'un conseil d'administration qui se réunit chaque année pour examiner l'administration et la situation financière de l'Institut ainsi que l'exécution de son programme de travail. Le Conseil d'administration fait rapport directement à la Commission. Il est composé du Japon (pays hôte) et de huit autres membres et membres associés de la CESAP élus par la Commission. Il tient une réunion annuelle, à laquelle participent des représentants des États membres qui sont, dans la plupart des cas, des fonctionnaires désignés par les chefs des bureaux statistiques nationaux des pays membres.

B. Participation

8. Le Comité a tenu jusque-là deux sessions depuis sa création (4-6 février 2009 et 15-17 décembre 2010), auxquelles ont participé plus de la moitié des 62 membres et membres associés de la Commission. Les niveaux de participation ont été généralement élevés dans le cas des membres de l'Asie du Sud-Est (tous ont participé à la première session et 82 % à la deuxième), de l'Asie de l'Est et du Nord-Est (86 % aux deux sessions) et de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest (90 % à la première session et 70 % à la deuxième). Par contre, les niveaux de participation ont été nettement plus bas pour les États membres de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale (33 % à la première session et 44 % à la deuxième). La participation était particulièrement faible dans le cas des 21 États membres du Pacifique — quatre d'entre eux ont participé à la première session et huit à la deuxième (voir tableau). En dehors des États membres, des représentants d'organisations sous-régionales, régionales et mondiales s'occupant de statistiques officielles ont également participé aux deux sessions.

² On trouvera le mandat du Comité dans le document E/ESCAP/CST/1.

Tableau
Participation aux première et deuxième sessions du Comité
 (Nombre de membres régionaux par sous-région)

	Nombre total	Première session		Deuxième session	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Asie de l'Est et du Nord-Est	7	6	86	6	86
Asie du Nord et Asie centrale	9	3	33	4	44
Pacifique	21	4	19	8	38
Asie du Sud-Est	11	11	100	9	82
Asie du Sud et du Sud-Ouest	10	9	90	7	70
Total	58	33	57	34	59

Note: La CESAP compte également quatre membres qui se situent en dehors de la région Asie-Pacifique: États-Unis d'Amérique, France, Pays-Bas et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

9. Le niveau de participation peut être le résultat d'une combinaison de facteurs, notamment le budget réservé aux voyages des délégations nationales, la participation des États membres aux autres activités du Comité, ainsi que la participation des États membres à d'autres forums intergouvernementaux régionaux ou sous-régionaux. Par exemple, les frais de voyage pour se rendre du Pacifique à Bangkok, le lieu où les deux sessions du Comité se sont tenues, sont en général assez élevés, ce qui pourrait être un véritable fardeau pour de nombreux petits États membres situés dans cette sous-région. Par ailleurs, les pays insulaires du Pacifique sont également membres du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, qui œuvre très activement pour le développement des statistiques officielles dans la sous-région. De même, les pays de la sous-région de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale sont aussi membres de la Commission économique pour l'Europe, ainsi que du Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants. D'autre part, la participation aux deux sessions du Comité a été élevée parmi les États membres de l'Asie du Sud-Est, dont un grand nombre participent à d'autres activités du Comité, alors que ces pays sont également membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, qui dispose de son propre programme de statistiques.

10. Les délégations des États membres aux sessions du Comité sont en général dirigées par le chef du service de statistique, le chef du ministère qui supervise le bureau national de statistique ou le statisticien principal du bureau national de statistique, et comprennent des fonctionnaires de ce bureau. En règle générale, le chef de la délégation a le pouvoir et les compétences nécessaires pour présenter la position du système statistique national et joue un rôle important dans la coordination des diverses institutions concernées par la production des statistiques officielles au niveau national. Il convient également d'inviter les chefs des services statistiques des institutions internationales et des hauts représentants d'autres entités intergouvernementales s'occupant du développement et du financement des statistiques officielles à informer le Comité de leurs activités et de tenir compte de leurs préoccupations. À l'issue de la session du Comité, le chef de délégation est chargé d'en rendre compte aux autorités nationales compétentes et d'aider à diffuser, à l'échelon national,

les résultats de la session du Comité aux institutions concernées par les statistiques.

11. Le Comité élit un bureau à chacune de ses sessions officielles pour l'aider à s'acquitter de ses fonctions pendant la période entre ses sessions officielles, une particularité au sein de l'appareil de conférence de la CESAP. Le Bureau supervise les activités menées par la Division de statistique du secrétariat de la CESAP en application des décisions du Comité, dispense des conseils pour l'élaboration de l'ordre du jour provisoire de chacune des sessions du Comité, adresse à ce dernier des recommandations concernant la création de groupes de travail, d'équipes spéciales et de tout autre mécanisme jugé nécessaire pour l'exercice des fonctions du Comité et l'application de ses décisions par l'intermédiaire du secrétariat. Le Bureau comprend un président (généralement le Président du Comité), trois vice-présidents et au maximum trois autres membres, dont un remplit les fonctions de rapporteur pendant la session officielle. Lors de l'élection du Bureau, il est tenu dûment compte du principe de la représentation géographique équitable³.

C. Un programme de travail destiné à orienter le développement des statistiques au niveau régional

12. À sa première session, le Comité a examiné les principales questions relatives aux statistiques qui concernent la région de l'Asie et du Pacifique, à savoir le développement des statistiques, la coopération régionale et le renforcement des capacités dans ce domaine, les statistiques ventilées par sexe, les statistiques économiques, les statistiques de l'état civil, les statistiques destinées à mesurer le progrès des sociétés et la planification du programme de la Division de statistique de la CESAP. Il a décidé de se doter d'une structure de gouvernance pour la coordination et de constituer un groupe consultatif technique pour le conseiller dans le domaine du développement des statistiques économiques dans la région de l'Asie et du Pacifique. Il a recommandé l'adoption de mesures dans les domaines suivants: développement des statistiques, coopération technique régionale et renforcement des capacités en la matière, statistiques de l'état civil, mesure du progrès des sociétés et planification du programme⁴.

13. Le Bureau mis en place à la première session a contribué à l'élaboration de l'ordre du jour de la deuxième session, qui a également fait l'objet de consultations avec les États membres. Les délibérations sur les questions de fond comportaient les volets suivants: a) orientations stratégiques du Comité de statistique, y compris ses activités futures; b) initiatives régionales; c) initiatives mondiales; d) coordination des activités de renforcement des capacités en matière statistique; e) examen des progrès réalisés dans les statistiques sectorielles; f) rapport sur les travaux du Bureau et rapport du Conseil d'administration de l'ISAP; g) orientation future du sous-programme; et h) examen d'éventuels projets de résolution ou de décision à soumettre à la Commission à sa session suivante. On a également procédé de la sorte pour la mise au point de l'ordre du jour de la troisième session du Comité, qui s'est faite avec les conseils du Bureau et en consultation avec les États membres.

14. À sa deuxième session, le Comité a fait fond sur les résultats de la première session pour ce qui est de l'élargissement de la portée générale de son programme de travail en fixant deux objectifs stratégiques: a) veiller à donner à

³ On trouvera le mandat du Bureau dans le document E/ESCAP/CST/10, chap. I, sect. B, décision 1/1.

⁴ On trouvera le rapport du Comité sur sa première session dans le document E/ESCAP/CST/10.

tous les pays de la région la capacité, d'ici 2020, de produire un ensemble de base de statistiques démographiques, économiques, sociales et environnementales; et b) créer en matière de gestion de l'information un environnement plus adaptatif et plus rentable pour les bureaux nationaux de statistique grâce à une collaboration plus étroite⁵. En conséquence, le Comité a entrepris des activités dans les domaines des statistiques démographiques et sociales et des statistiques environnementales. La réalisation de ces deux objectifs devrait occuper une bonne partie du travail du Comité au cours de la prochaine décennie.

15. Les décisions prises et les recommandations formulées lors de la deuxième session du Comité ont également renforcé les principaux domaines d'activité en place. Ainsi, alors que le Comité avait décidé à sa première session d'élaborer un programme régional pour améliorer les statistiques économiques, il a approuvé à sa deuxième session l'ensemble de statistiques de base proposé ainsi qu'un programme régional comme véritable stratégie pour améliorer les statistiques économiques dans la région. De même, il avait décidé à sa première session de mesures exploratoires en vue d'élaborer une approche régionale pour renforcer les statistiques de l'état civil dans la région; à sa deuxième session, il a décidé de mettre au point un programme régional dans ce domaine. Les initiatives prises dans ces deux domaines ont ultérieurement été entérinées par la Commission au moyen de deux résolutions.

16. À sa deuxième session, le Comité a décidé d'établir un certain nombre de groupes directeurs et de groupes consultatifs pour mettre en œuvre ses décisions et recommandations, avec l'appui du secrétariat. Le Bureau a alors examiné et approuvé le mandat et la composition de ces groupes. Ces derniers ont sollicité les conseils et avis du Bureau pour la formulation et l'application de leurs plans de travail. Les contributions du Bureau trouvent leur expression dans les progrès réalisés par les groupes dans l'exécution de leurs travaux, dont il est rendu compte à la présente session.

III. Possibilités d'améliorer le fonctionnement du Comité

A. Demande croissante de décisions prises en temps utile

17. Se fondant sur les décisions prises et les recommandations formulées à ses deux sessions, le Comité a entrepris un programme de travail ambitieux pour permettre d'améliorer la disponibilité et la qualité des statistiques dans un large éventail de domaines. Les besoins en l'occurrence découlent de l'évolution rapide et dynamique du contexte social et économique aux niveaux national, sous-régional et régional. Ils sont aussi le résultat des exigences en matière décisionnelle découlant du programme de développement à l'échelon mondial, en particulier en raison de l'approche de l'année finale fixée pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et du débat en cours concernant la formulation d'un programme de développement pour l'après-2015. Tous ces changements entraînent la poursuite probable des contraintes imposées aux systèmes statistiques nationaux tant en ce qui concerne la profondeur que la portée de leur champ d'action. Par ailleurs, les contributions des pays et de la région seront essentielles pour le processus mondial d'élaboration d'une série d'objectifs de développement durable et d'un cadre de suivi connexe en application des décisions prises à la Conférence des Nations Unies de 2012 sur le développement durable⁶.

⁵ On trouvera le rapport du Comité sur sa deuxième session dans le document E/ESCAP/CST(2)/9.

⁶ Voir la résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

18. Le Comité a un rôle de plus en plus important à jouer dans la formulation et la promotion des positions régionales pour l'examen des questions statistiques au niveau mondial, s'agissant en particulier mais pas exclusivement des points inscrits à l'ordre du jour des sessions annuelles de la Commission de statistique. Comme il ne se réunit que tous les deux ans, le Comité ne peut dans les faits s'acquitter de ce rôle.

19. La nécessité d'étudier la périodicité des sessions du Comité a également été soulevée lors de discussions sur la meilleure manière d'associer les travaux de l'ISAP avec ceux de la Division de statistique du secrétariat de la CESAP. Si, comme il est proposé à la section C ci-dessous, il conviendrait peut-être d'envisager que le Conseil d'administration fasse rapport au Comité de statistique plutôt qu'à la Commission, comme c'est le cas à présent, il faudrait alors reconnaître l'existence d'une discordance entre la session annuelle du Conseil d'administration et la session biennale du Comité et proposer une solution satisfaisante.

20. Dans ce contexte, le Bureau a estimé, à sa réunion de février 2012, que, pour permettre au Comité de s'acquitter de son mandat et de ses responsabilités en temps utile, des délibérations plus fréquentes que celles possibles dans le cadre des sessions biennales actuelles du Comité de statistique se justifiaient (voir E/ESCAP/CST(3)/14, para. 29).

21. Une augmentation de la fréquence des réunions a des incidences pour les membres du Comité, notamment sur le plan financier et en temps de travail. Comme on peut le voir, il est possible d'améliorer les niveaux de participation des États membres de certaines sous-régions lors des sessions biennales telles qu'elles se tiennent actuellement. En outre, la tenue de sessions annuelles du Comité accroîtrait considérablement la charge de travail du secrétariat. Il est par conséquent nécessaire que le Comité évalue minutieusement les avantages de sessions plus fréquentes ainsi que les incidences budgétaires et l'affectation d'autres ressources nécessaires tant par les États membres que par le secrétariat.

B. Amélioration de l'intégration et de la coordination pour traiter les problèmes communs

22. Pour assurer la bonne mise en œuvre du programme régional du Comité de statistique, il faudra une action intégrée et coordonnée des divers composants du système statistique national, à savoir les départements gouvernementaux à différents niveaux qui assument collectivement la tâche de compiler, d'interpréter et de rendre publiques les statistiques officielles. Cela comprend le bureau national de statistique et les programmes statistiques des autres organismes publics. Ainsi, un ensemble de statistiques économiques de base (E/ESCAP/CST(2)/4) élaboré par le Comité sert de ligne directrice pour le Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique. Une bonne partie des données incorporées dans l'ensemble de base sont recueillies régulièrement par des organisations autres que les bureaux nationaux de statistique, notamment la Banque centrale et le département de statistique des ministères concernés. De même, il est essentiel pour la mise en œuvre au niveau régional de la Stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales⁷ d'intégrer les statistiques agricoles et rurales dans le système statistique national, qui, dans la plupart des cas, relève du ministère de l'agriculture. Pareille collaboration est également indispensable pour la réussite de l'initiative régionale visant à améliorer

⁷ Voir E/ESCAP/CST(2)/9, chap. I, décision 2/7.

l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil ainsi que les statistiques démographiques et sociales.

23. Même s'ils opèrent suivant des optiques sectorielles différentes, les principaux programmes et initiatives régionaux sont confrontés à l'existence de problèmes de capacité communs dans les systèmes statistiques nationaux. L'absence de culture de prise de décision fondée sur des données factuelles, par exemple, est souvent considérée comme une cause profonde des faibles niveaux d'appui politique pour le travail statistique et, par voie de conséquence, d'affectations insuffisantes de ressources financières et humaines pour ce travail, ce qui explique la faible production des systèmes statistiques nationaux. Ce problème est probablement dû au fonctionnement général des organismes gouvernementaux, même s'il peut y avoir des différences entre les différents départements et niveaux des administrations publiques. De même, toutes les initiatives régionales ont montré que l'intégration est un objectif majeur pour le renforcement des capacités statistiques nationales dans les différents secteurs. Il faut pour ce faire harmoniser le cadre juridique et les normes techniques ainsi que la planification et la programmation entre les parties concernées. L'existence de problèmes de nature commune pourrait laisser entrevoir la possibilité de susciter des synergies. De plus, l'adoption d'approches intersectorielles globales devrait donner des résultats qui se renforcent mutuellement et durent plus longtemps que si les diverses initiatives régionales abordaient les problèmes chacune de son côté.

24. La nature intersectorielle du programme de travail du Comité fait que les délibérations de ce dernier profiteront de la participation d'un plus large éventail de parties intéressées des services statistiques nationaux comprenant les bureaux nationaux de statistique, d'autres organismes gouvernementaux chargés de compiler et d'interpréter les statistiques sectorielles et les utilisateurs des statistiques. En d'autres termes, il est nécessaire de renforcer le rôle des bureaux nationaux de statistique dans la coordination du système statistique national en intégrant divers secteurs des statistiques, en harmonisant les définitions, en normalisant les méthodologies et en favorisant l'application des normes internationales et des bonnes pratiques.

25. Le Comité pourra dès lors envisager de promouvoir des mesures destinées à renforcer le rôle des bureaux nationaux de statistique dans la coordination du système statistique national. L'une des mesures que pourrait prendre le Comité consisterait à accorder un rang de priorité élevé, au cours de ses délibérations et dans ses décisions, à la question de l'amélioration de l'intégration et de la coordination au sein des systèmes statistiques nationaux. Dans le même temps, on pourrait encourager les délégations nationales participant aux sessions du Comité à inclure des utilisateurs des données de haut niveau et des spécialistes techniques des secteurs compétents. Le Comité pourra également envisager d'élargir la participation à un plus grand éventail d'institutions nationales et de particuliers.

C. Rattachement hiérarchique du Conseil d'administration de l'ISAP

26. La formation statistique est au cœur du développement des capacités statistiques, le principal moteur des grandes initiatives régionales du Comité ainsi que de l'action globale engagée par la CESAP dans le cadre de son sous-programme Statistiques. Les résultats obtenus jusqu'ici dans le domaine du développement des statistiques dans la région n'auraient pas été possibles sans

les contributions importantes de l'ISAP et des autres organismes de formation⁸. L'importance de la formation est particulièrement évidente dans la mise en œuvre au niveau régional de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales⁹, dont l'une des trois composantes est la formation (les deux autres étant l'assistance technique et la recherche) et dont l'application relève principalement de l'ISAP. Étant donné le rôle central joué par la formation dans le développement des capacités statistiques, l'ISAP a participé étroitement à l'élaboration des stratégies et plans d'application des initiatives régionales dans le cadre du sous-programme Statistiques.

27. L'ISAP a également contribué activement à l'application de la décision du Comité d'améliorer la coordination de la formation statistique au niveau régional¹⁰. Il assure les services du groupe de travail mis en place par le Comité pour améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la formation statistique dans la région grâce à une meilleure coordination (voir E/ESCAP/CST(3)/12).

28. L'ISAP a donc la possibilité de contribuer encore davantage au développement des statistiques dans la région et au-delà en continuant d'être un fournisseur de formation et en jouant un rôle de chef de file dans le renforcement des capacités de formation globales dans la région par une meilleure coordination entre les multiples fournisseurs de formation. Il serait mieux en mesure d'assurer ce rôle accru si son Conseil d'administration faisait directement rapport au Comité de statistique plutôt qu'à la Commission. Les délibérations aux sessions de la Commission sont souvent dominées par des questions traitées au niveau politique. Cela se voit clairement dans la composition des délégations aux sessions de la Commission, dans lesquelles l'inclusion de statisticiens est plutôt l'exception que la règle. Par contre, les délibérations au Comité se concentrent sur des questions d'importance stratégique pour le développement des statistiques dans la région. Le rapport du Conseil d'administration de l'ISAP devrait occuper une place plus importante dans les délibérations du Comité et bénéficier de contributions de fond. En d'autres termes, la rationalisation de la structure hiérarchique mettrait l'ISAP dans une position encore plus avantageuse pour influencer sur l'orientation stratégique du développement des statistiques dans la région.

IV. Questions à examiner

29. Eu égard aux trois questions traitées ci-dessus, le Comité souhaitera peut-être formuler sa position en vue de l'examen final de l'appareil de conférence qui se fera lors de la soixante-neuvième session de la Commission, en 2013. Plus précisément, il pourra se pencher sur les interrogations ci-après et prendre des décisions:

a) De quelles options dispose-t-on pour assurer que le Comité puisse veiller à ce que les besoins statistiques émergents soient recensés en temps utile et fassent l'objet d'un examen et de décisions?

⁸ Par exemple, voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2010, Supplément n° 19* (E/2010/39-E/ESCAP/66/27), para. 145-159, et *ibid.*, 2011, *Supplément n° 19* (E/2011/39-E/ESCAP/67/23), para. 220-221.

⁹ Banque mondiale et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales* (Washington, D.C., Banque mondiale, 2011). Le texte anglais de la Stratégie peut être consulté à l'adresse ci-après: www.fao.org/docrep/015/am082e/am082e00.pdf.

¹⁰ Voir E/ESCAP/CST(2)/9, chap. I, décision 2/8.

- i) Peut-on envisager d'autres possibilités que l'augmentation de la fréquence des sessions du Comité?
 - ii) Quels sont les avantages et inconvénients de chacune de ces options?
- b) Que peut faire le Comité pour aider les bureaux nationaux de statistique à renforcer la coordination des travaux des systèmes statistiques nationaux?
- i) Quelles sont les possibilités?
 - ii) Quels sont les difficultés ou obstacles possibles?
 - iii) Que peut-on faire pour surmonter ces difficultés ou obstacles à court terme?
 - iv) Que peut on réaliser à moyen et à long termes?
- c) Que peut-on faire pour mieux intégrer la formation dans le développement des capacités statistiques?
- i) Modifier le rattachement hiérarchique du Conseil d'administration de l'ISAP peut-il régler la question? Quelles mesures supplémentaires doivent être prises pour atteindre cet objectif?
 - ii) De quelles autres options dispose-t-on pour atteindre l'objectif d'une meilleure intégration?
-